



Décret n°2026-424 du 29 mai 2026 modifiant les seuils des capacités d'accompagnement du dispositif « Un chez-soi d'abord »

📅 Mis à jour le 31 mai 2026

👤 De Uriopss Centre

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

BRÈVE

INFO NATIONALE



le décret modifie la capacité minimale d'accompagnement du dispositif « Un chez-soi d'abord » afin de permettre son essaimage dans les territoires ruraux.